

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	17	2	16

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles GAUCI, 3^{ème} Adjoint

OBJET DE LA DELIBERATION

185/22 : Approbation du compte administratif et du rapport d'activité de l'office de tourisme et des congrès pour l'année 2021

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Gilles GAUCI, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Madame Arlette VILLANI, Madame Marie TARDIEU, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Valéry BAROGHEL, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire, Mesdames LEQUILLIEC et CARON et Messieurs CHAUMIER, BAREGE, PEIRETTI, SOBRIE, REVET-SERVETTAZ et SCALA ne prennent pas part au vote et quittent la salle, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Madame DE TONI et Monsieur CAZEAU ne prennent pas part au vote et quittent la salle en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT, ils n'expriment pas de pouvoir pour Mesdames YVARS et FLAMBARD.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur Gilles GAUCI rappelle que conformément à l'article L 133-3 et R 133-16 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) soumet son rapport financier annuel au Conseil Municipal.

Le Comité de Direction de l'OTC a adopté son compte administratif au titre de l'année 2021, le 25 Mai 2022.

Le budget de l'OTC se compose d'un budget principal pour la promotion et l'accueil touristique et d'un budget annexe d'activités commerciales. En conséquence, deux comptes administratifs sont présentés au Conseil Municipal.

L'ensemble des Elus ayant pu prendre connaissance du détail des comptes, il est simplement rappelé que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Compte Administratif 2021 – Budget Principal

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté 2020		1 013.74 €		739 609.06 €
Opérations de l'exercice 2021	29 798.23 €	27 650.57 €	898 551.86 €	1 216 002.74 €
Résultat de l'exercice 2021	-2 147.66 €			317 450.88 €
Résultat de clôture cumulé 2021	-1 133.92 €			1 057 059.94 €

Compte Administratif 2021 – Budget Annexe

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté 2020		342 178.95 €	282 626.05 €	
Opérations de l'exercice 2021	443 623.80 €	102 833.50 €	965 316.25 €	1 769 357.43 €
Résultat de l'exercice 2021	-340 790.30 €			804 041.18 €
Résultat de clôture cumulé 2021		1 388.65 €		521 415.13 €

D'autre part, l'article R 133-13 du Code du Tourisme, prévoit que le Directeur de l'O.T.C. établit chaque année un rapport sur l'activité de l'Office, qui est soumis au Comité de Direction, puis au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité, joint à la présente délibération, pour l'exercice 2021 a été approuvé par le Comité de Direction le 07 Octobre 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs et le rapport d'activités de l'exercice 2021 de l'OTC, joints à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (19 VOIX)

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Monsieur le Maire, Mesdames LEQUILLIEC et CARON et Messieurs CHAUMIER, BAREGE, PEIRETTI, SOBRIE, REVET-SERVETTAZ et SCALA n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle,

Madame DE TONI et Monsieur CAZEAU n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, ils n'ont pas exprimé de vote pour Mesdames YVARS et FLAMBARD.

APPROUVE les comptes administratifs Budget Principal et Budget Annexe, ainsi que le rapport d'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès, pour l'année 2021, annexés à la présente délibération.

DIT que la présente délibération est approuvée sans conditions de quorum, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en raison de l'absence de quorum lors de sa présentation lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint empêché,
La 2^{ème} Adjointe empêché,

Le 3^{ème} Adjoint,
Gilles GAUCI



La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

